



Question écrite posée par Monsieur Hacken : Le courrier aux commerçants à l'occasion du ramadan

Si la proposition de la commune pour tracer au sol un marquage pour respecter la distanciation sociale est positive, pourquoi ne l'avoir proposée qu'à l'occasion du ramadan et pas plus globalement à l'occasion de la crise Covid 19 ? Si cette proposition avait déjà été faite dès le début de la crise, elle n'avait en tout cas pas été formellement écrite dans un courrier officiel

Réponse de Monsieur Spapens :

Monsieur le conseiller,

Nous avons envoyé plusieurs courriers et mails aux commerçants.

Effectivement, nous n'avons pas proposé de traçage de lignes de distanciation avant le 15 avril car d'une part nous voulions voir clair avec les ouvertures des commerces et d'autre part, il y avait d'autres urgences à gérer par les ouvriers communaux en début de crise.

Nous avons donc proposé les lignes de distanciation lorsque nous étions capables de répondre à la demande.

Le courrier en question était destiné à l'ensemble des commerçants et insistait tant sur les mesures de distanciation que sur des bonnes pratiques à mettre en place afin que tout le monde puisse s'alimenter dans les commerces de notre commune (étalement des achats, limitation des étals, livraisons, commandes,...).